



# Traité International

SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE



## TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

### TROISIÈME RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL *AD HOC* À COMPOSITION NON LIMITÉE CHARGÉ D'AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME MULTILATÉRAL D'ACCÈS ET DE PARTAGE DES AVANTAGES

Brasilia (Brésil), 2-5 juin 2015

## RAPPORT

### POINT 1. OUVERTURE DE LA SESSION

1. M. le Ministre José Raphael Lopes Mendes de Azeredo, Chef du Département de l'environnement et des thèmes spéciaux du Ministère des affaires étrangères, a ouvert la réunion et souhaité la bienvenue au Brésil au Groupe de travail. Il a affirmé que son pays était pleinement engagé dans l'exécution du Traité et a souligné l'importance que revêtait la tâche confiée au Groupe de travail consistant à mettre au point un ensemble de mesures destinées à améliorer le fonctionnement du Système multilatéral, que l'Organe directeur examinerait lors sa prochaine session.
2. M. Hécio Campos Botelho, Directeur chargé de la propriété intellectuelle et de la technologie agricole au Ministère de l'agriculture, de l'élevage et des approvisionnements alimentaires, a exprimé sa gratitude envers toutes les personnes sans lesquelles la réunion de Brasilia n'aurait pas été possible, à savoir l'équipe du Ministère de l'agriculture, l'Entreprise brésilienne de recherche agricole (EMBRAPA) et les organisateurs de la réunion. Il a souligné que le Brésil prenait des mesures actives pour mettre en œuvre le Traité, en adoptant des politiques telles que le Programme d'achat d'aliments, la Politique nationale en faveur de la production biologique et de l'agroécologie, ou encore la Politique de garantie de prix minimaux.
3. M. Alan Bojanic, Représentant de la FAO auprès du Brésil, a affirmé que, depuis que la Conférence de la FAO avait adopté le Traité, il y a quatorze ans, cet instrument occupait une place très importante parmi les activités de l'Organisation et qu'il constituait un modèle pour plusieurs institutions internationales. Le Directeur général, M. José Graziano da Silva, a fait savoir à plusieurs occasions qu'il appuyait pleinement le Traité, qu'il a qualifié de primordial pour la sécurité alimentaire à l'échelle internationale. Il a ajouté que la FAO était convaincue que le Traité pouvait être renforcé et que la réunion courante y contribuerait de manière essentielle.
4. Les coprésidents, M. Bert Visser (Pays-Bas) et M. Modesto Fernández Díaz-Silveira (Cuba) ont remercié le Brésil et la FAO pour leur soutien. Ils ont fait valoir combien il était important de garder un cap précis et de viser des résultats concrets. Ils ont fait observer qu'un important travail avait eu lieu entre les sessions, notamment lors des réunions relatives au secteur semencier, qui avaient été très suivies. La liste des participants à la réunion figure à l'*Annexe 5* du présent rapport.

5. M. Shakeel Bhatti, Secrétaire du Traité, a souligné qu'il était urgent d'agir. Il a indiqué que M. Michael Keller, Secrétaire général de la Fédération internationale des semences (FIS), lors du récent congrès de cette institution, avait déclaré que, pour le Traité, c'était «maintenant ou jamais». M. Bhatti a dit s'inscrire pleinement dans cette optique et a précisé que la confiance vis-à-vis du Traité souffrirait d'une absence de consensus sur l'ensemble des mesures visant à améliorer le Système multilatéral. Il a ajouté que, à son avis, une petite chance restait ouverte.

## **POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

6. Les coprésidents du Groupe de travail ont ensuite pris la parole.

7. Le Groupe de travail a adopté son ordre du jour, tel qu'il figure à l'*Annexe 1*, étant entendu que les débats au titre du point 3 sur chacune des mesures visant à améliorer le Système multilatéral seraient, si possible, condensés, afin de ménager du temps pour aborder les résultats essentiels obtenus au cours de l'exercice biennal ainsi que les activités qu'il reste à achever.

## **POINT 3. MESURES VISANT À AMÉLIORER LE SYSTÈME MULTILATÉRAL DEVANT ÊTRE EXAMINÉES PUIS APPROUVÉES PAR L'ORGANE DIRECTEUR LORS DE SA SIXIÈME SESSION**

8. Le Groupe de travail a examiné les progrès accomplis au cours de l'exercice biennal, lors des réunions antérieures du Groupe de travail, s'agissant d'élaborer des mesures qui soient de nature à améliorer le fonctionnement du Système multilatéral, à savoir les suivantes:

- I. Accroître la disponibilité de ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture au moyen du Système multilatéral;*
- II. Renforcer les mécanismes non monétaires de partage des avantages, tels que le renforcement des capacités, le transfert de technologies et l'échange d'informations;*
- III. Mettre au point un modèle/système de souscription à l'intention des utilisateurs des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le cadre du Traité;*
- IV. Autres améliorations à apporter à l'Accord type de transfert de matériel pour accroître les paiements de la part des utilisateurs et le rendre plus facile à utiliser;*
- V. Autres moyens d'augmenter sur le long terme, de façon durable et prévisible, les recettes du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages;*
- VI. Développer les dispositions du Traité international relatives à l'accès et au partage des avantages.*

9. Le Groupe de travail a pris acte des progrès notables accomplis au cours de l'exercice biennal, tout en relevant que certaines des activités prévues n'avaient pas été menées à bien, et il est convenu de recommander que l'Organe directeur finisse de mettre en œuvre l'ensemble de mesures, selon les modalités indiquées au titre du point 5 plus bas. Le Groupe de travail a accueilli avec satisfaction les éléments de réflexion communiqués par ses membres, par les groupes régionaux et par d'autres parties prenantes; ces éléments ont été regroupés dans l'*Annexe 4* et seront utilisés ultérieurement.

10. Ainsi, le Groupe de travail s'est concentré sur la poursuite de l'élaboration d'un éventuel modèle/système d'abonnement, compte tenu que toutes les régions se sont nettement prononcées en faveur d'une mesure allant dans ce sens. À cet effet, il a dressé une liste d'éléments qui pourraient être incorporés dans un modèle ou système d'abonnement et il a cerné les points restant à régler. Cette liste est reproduite dans l'*Annexe 2*.

11. Le Groupe de travail a envisagé les modalités selon lesquelles un modèle/système d'abonnement pourrait être élaboré et mis en place et il est convenu qu'il fallait suivre une approche par étapes. La première étape consisterait à incorporer le modèle/système d'abonnement dans un Accord type de transfert de matériel (ATTM) révisé, principalement en révisant l'Article 6.11. Le Groupe de travail a estimé que cette question pourrait être examinée lors de la sixième session de l'Organe directeur. En second lieu, il faudrait se pencher sur la marche à suivre pour mettre au point sous sa forme finale le modèle/système d'abonnement dans un cadre plus large moyennant une révision du Traité ou un protocole au Traité.

12. Le Groupe de travail a ensuite dressé une liste d'éléments à prendre en compte s'agissant d'améliorer l'Accord type de transfert de matériel et de faciliter les versements au Fonds fiduciaire pour le partage des avantages du Traité effectués au titre de l'utilisation, notamment en faisant en sorte que l'ATTM soit plus facile à manier. Cette liste figure à l'*Annexe 3*.

**POINT 4. MESURES PROVISOIRES DESTINÉES À MAINTENIR EN  
FONCTIONNEMENT LE FONDS FIDUCIAIRE POUR LE PARTAGE DES  
AVANTAGES EN ATTENDANT L'ADOPTION DÉFINITIVE DE L'ENSEMBLE DES  
MESURES VISANT À AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME  
MULTILATÉRAL D'ACCÈS ET DE PARTAGE DES AVANTAGES**

13. Le Groupe de travail a été informé au sujet des fonds qui seraient vraisemblablement disponibles pour la quatrième phase du cycle du Fonds pour le partage des avantages. Le Groupe de travail a admis que, à court terme, les Parties contractantes devraient rester d'importants bailleurs de fonds du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages.

**POINT 5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS PORTÉES À L'INTENTION DE  
L'ORGANE DIRECTEUR À SA SIXIÈME SESSION**

14. Au cours de ses trois réunions, le Groupe de travail a examiné de manière très détaillée un certain nombre d'éléments à prendre en considération dans l'ensemble final de mesures qui doivent être préparées en vue d'être examinées par l'Organe directeur, pour décision.

15. Même si les différentes parties se rejoignent sur un certain nombre d'éléments – en particulier quant à l'intérêt d'un modèle/système d'abonnement, qui serait le principal mécanisme de paiement à l'intérieur du système d'accès et de partage des avantages du Traité –, il n'y a pas de consensus sur certains autres éléments, pour lesquels diverses solutions restent à examiner.

16. Du fait que de nombreux intervenants prennent part au processus – les gouvernements des Parties contractantes au Traité, mais aussi le secteur semencier et les organisations de producteurs – il est nécessaire de mettre en place des mécanismes bien conçus, d'attirer davantage de fournisseurs et d'utilisateurs et d'améliorer le fonctionnement du Système multilatéral, en prenant en compte les nombreux faits intervenus au cours des 14 années écoulées depuis l'adoption du Traité.

17. Le Groupe de travail **rappelle** que le Système multilatéral n'a pas permis d'atteindre tous les objectifs pour lesquels il avait été conçu. Si des progrès sensibles ont été accomplis en ce qui concerne l'accès à un nombre croissant d'ATTM, des améliorations restent toutefois à apporter quant aux fonctions du Système multilatéral relatives au partage des avantages monétaires et à la disponibilité de matériel. À ce jour, aucun versement au titre d'un ATTM n'a été effectué au profit du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages. Si les problèmes structurels qui entravent actuellement le bon fonctionnement du Système multilatéral ne sont pas réglés, c'est l'avenir du Traité dans son ensemble qui se trouvera menacé.

18. Le Groupe de travail **convient** en outre que ces problèmes structurels – notamment les frais de transaction, le fait que le matériel visé par un ATTM soit évité et le problème des versements volontaires, les autres sources de matériels, le caractère inégal des versements et les différentes catégories de bénéficiaires – ne peuvent pas être réglés par la seule révision de l'Accord type relatif au transfert, mais il est conscient qu'il est possible de procéder immédiatement à quelques changements pour commencer à avancer dans ce sens.

19. Ainsi, le Groupe de travail **recommande** à l'Organe directeur qu'il envisage lors de sa sixième session quelle serait la voie à suivre pour mener à bien dans les meilleures conditions le travail qui reste à accomplir. Certains éléments de ce travail sont présentés ci-après. Dans les cas où le consensus n'a pas été obtenu, les différentes possibilités sont indiquées entre crochets. Le Groupe de travail **recommande** donc que ce soit l'Organe directeur qui décide quelle solution doit être développée, aux termes d'une résolution.

20. Dans ce contexte, le Groupe de travail note que, comme le prévoit la stratégie de financement adoptée par l'Organe directeur, les ressources qui relèvent de son autorité directe – à savoir le Fonds fiduciaire pour le partage des avantages – comprennent à la fois les recettes issues de l'utilisation et les contributions des Parties contractantes et des autres parties prenantes, et il **recommande** que toutes ces sources de financement soient traitées ensemble dans un ensemble de mesures, compte tenu que le Fonds fiduciaire pour le partage des avantages s'inscrit dans la stratégie de financement du Traité.

21. Le Groupe de travail **recommande** un nouveau processus, afin de répondre aux inquiétudes actuelles concernant les composantes structurelles du Traité, telles que: la stratégie de financement, le système mondial d'information, la promotion de l'utilisation durable et les droits des agriculteurs, ainsi que le lien entre le Traité et la mise en œuvre du Protocole de Nagoya. Le renforcement de ces composantes contribuera à étayer le Système multilatéral. À cet effet, l'Organe directeur sera appelé à prendre des décisions d'envergure, grâce auxquelles de nouveaux mécanismes pourront être élaborés sous une forme plus détaillée.

#### **Propositions en vue d'activités ultérieures**

a. Dans un premier temps, il s'agira d'élaborer les éléments d'un modèle/système d'abonnement pour les versements effectués par les utilisateurs au sein du Système multilatéral, qui encourage l'utilisation à grande échelle des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture qu'il contient et, ainsi, qui garantisse des recettes durables et prévisibles au Fonds fiduciaire pour le partage des avantages, moyennant la révision de l'actuel Accord type de transfert de matériel.

i. [Concevoir le modèle/système d'abonnement comme mécanisme de partage des avantages après accès aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le Système multilatéral.]

ii. [Étudier aussi de manière approfondie la possibilité de mettre en place un autre mécanisme de partage des avantages pour un accès occasionnel et une utilisation éventuelle d'échantillons pris dans le Système multilatéral. Concevoir cet autre mécanisme de telle façon que:

1. [toute commercialisation des produits dérivés de matériels reçus impliquera un partage des avantages obligatoire, comme visé par l'Article 6.7 de l'actuel ATTM, éventuellement à des taux différents.] OU

2. [le partage volontaire des avantages est retenu comme modalité de paiement des produits dont on peut disposer librement à des fins de recherche ultérieure, de sélection et de formation, comme le prévoit l'Article 6.8 de l'actuel ATTM.]]

iii. Surmonter, pour chaque mécanisme de partage des avantages proposé, les principaux obstacles à l'utilisation de matériel génétique provenant du Système multilatéral qui a été recensé, y compris l'absence de dispositions de résiliation dans l'ATTM.

Pour permettre l'adoption par l'Organe directeur, à sa sixième session, d'un ATTM révisé qui contienne une disposition relative au modèle/système d'abonnement, le Secrétariat est invité à préparer un ATTM révisé, un formulaire d'inscription et d'autres matériels. Seront prises en compte les contributions communiquées jusqu'au 27 juin inclus. Le Groupe de travail demande au Bureau de la sixième session de l'Organe directeur d'envisager la possibilité de convoquer de nouveau le Groupe de travail immédiatement avant ou après la sixième session de l'Organe directeur, pour une journée, sous réserve de la disponibilité de ressources financières.

b. Dans cette première étape, il convient de se pencher sur la question des montants des versements dans le système d'accès aux ressources et de partage des avantages en découlant, en tenant compte du rôle joué par les Parties contractantes.

c. Dans un deuxième temps, il s'agit de préparer un projet de [modification du Traité] / [Protocole au Traité] complétant le modèle/système d'abonnement et élargissant la liste des espèces cultivées [au champ d'application du Traité, à savoir à toutes les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture,] [à une liste donnée d'espèces cultivées], dans le respect des dispositions relatives au partage des avantages.

d. Étudier l'éventualité d'une proposition visant à créer un mécanisme de contribution des Parties contractantes qui assurera des recettes durables et prévisibles au profit du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages, ainsi que d'autres éléments de la Stratégie de financement, tel qu'un amendement à apporter à la Stratégie de financement.

e. Proposer un objectif chiffré pour les recettes du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages pour la période 2018-2023, qui soit rationnel et réaliste, même si les avis quant à la manière de parvenir à cet objectif présentent encore quelques divergences. L'objectif visé doit être déterminé par divers facteurs, dont les suivants: enveloppe budgétaire actuellement nécessaire pour le cycle de projet, permettant une croissance progressive à chaque cycle; analyse des besoins tenant compte des sources d'information comme le *Plan d'action mondial sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*.

f. Étudier la possibilité de composer une stratégie d'investissement à long terme pour le Fonds fiduciaire.

22. Le Groupe de travail fait observer en outre qu'il n'a pas encore été possible de fournir des estimations raisonnées des recettes que le Fonds fiduciaire pour le partage des avantages pourrait vraisemblablement recueillir selon les différentes formules de paiement, car les recettes obtenues au titre de l'utilisation dépendront essentiellement du caractère attractif du Système multilatéral révisé et de la volonté avérée des utilisateurs d'avoir accès au matériel du Système multilatéral. Les estimations raisonnées seront utiles pour prendre des décisions éclairées. Le Groupe de travail **recommande** donc que, s'agissant de développer les options de paiement, les utilisateurs soient invités à exprimer leur volonté d'utiliser ces options et, dans ce contexte, on obtienne une projection des recettes probables du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages.

23. Dans le contexte de la mobilisation de l'appui des donateurs en faveur des activités au titre du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages, le Groupe de travail **recommande que** l'Organe directeur réexamine les modalités actuelles de gestion des projets menés dans le cadre du Fonds pour le partage des avantages, en renforçant l'approche programmatique, afin de rendre plus attractif le soutien au Fonds fiduciaire pour le partage des avantages:

1. En offrant aux donateurs potentiels une plus grande prévisibilité en ce qui concerne les activités prévues et les résultats et effets ciblés des projets proposés, afin de leur permettre de prendre des décisions éclairées au sujet de leurs contributions potentielles;
2. En améliorant la cohérence thématique entre les différents projets, ainsi que les cycles des projets;

3. En mettant au point une stratégie d'investissement sur le long terme qui prévoit des objectifs et des résultats;
  4. En favorisant une synergie entre le Fonds fiduciaire pour le partage des avantages et la Stratégie de financement, dont le Fonds fiduciaire pour le partage des avantages est l'un des éléments; et
  5. En examinant s'il est envisageable et souhaitable d'avoir un conseil des donateurs, ou un organe analogue, pour appuyer la mise en œuvre du Traité.
24. Le Groupe de travail appelle l'attention de l'Organe directeur sur le fait que les recettes au profit du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages actuellement connues ne sont pas suffisantes pour que le quatrième cycle de projet, qui doit débiter prochainement, se déroule avec des ressources comparables au niveau actuel. Il **recommande** donc que l'Organe directeur demande aux Parties contractantes de contribuer financièrement au Fonds fiduciaire sur le partage des avantages provisoirement de manière ponctuelle, pour la période 2015-2017, afin d'entretenir la dynamique pendant la refonte du Système multilatéral.

*Annexe 1*

<b>TROISIÈME RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL <i>AD HOC</i> À COMPOSITION NON LIMITÉE CHARGÉ D'AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME MULTILATÉRAL D'ACCÈS ET DE PARTAGE DES AVANTAGES</b>
<b>Brasilia (Brésil), 2-5 juin 2015</b>
<b>ORDRE DU JOUR</b>

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier
3. Mesures visant à améliorer le Système multilatéral devant être examinées puis approuvées par l'Organe directeur lors de sa sixième session:
 

Mesure I:	Accroître la disponibilité de ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture au moyen du Système multilatéral
MESURE II:	Renforcer les mécanismes non monétaires de partage des avantages, tels que le renforcement des capacités, le transfert de technologies et l'échange d'informations
MESURE III:	Mettre au point un système de souscription à l'intention des utilisateurs des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le cadre du Traité
MESURE IV:	Autres améliorations à apporter à l'Accord type de transfert de matériel pour accroître les paiements de la part des utilisateurs et le rendre plus facile à utiliser
MESURE V:	Autres moyens d'augmenter sur le long terme, de façon durable et prévisible, les recettes du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages
MESURE VI:	Développer les dispositions du Traité international relatives à l'accès et au partage des avantages
4. Mesures provisoires destinées à maintenir en fonctionnement le Fonds fiduciaire pour le partage des avantages en attendant l'adoption définitive de l'ensemble des mesures visant à améliorer le fonctionnement du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages
5. Préparation de la sixième session de l'Organe directeur
6. Questions diverses
7. Adoption du rapport

## Annexe 2

## Éléments à prendre en compte dans le modèle/système d'abonnement

Éléments du modèle/système d'abonnement	Propositions
Définition établissant qui peut adhérer au modèle/système d'abonnement et dans quelles conditions	Toute personne physique ou morale, parmi les Parties contractantes et les Parties non contractantes.
Procédures par lesquelles les utilisateurs adhèrent au modèle/système	<p>Étape immédiate: Par un ATTM révisé, les informations étant enregistrées dans la base de données Easy-SMTA.</p> <p>Deuxième étape: Par un nouvel ATTM basé sur une révision du Traité ou un protocole au Traité.</p> <p>ET</p> <p>Grâce à un système d'enregistrement centralisé permettant au public d'accéder à des informations non confidentielles.</p>
Le champ d'application de l'abonnement, par exemple: abonnement pour une espèce cultivée donnée ou abonnement valable pour l'ensemble des espèces auxquelles s'applique le modèle/système d'abonnement.	<p>Toutes les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et pas seulement les espèces indiquées dans la liste de l'Appendice I du Traité, s'il est prévu de réviser le Traité; ou toutes les espèces énumérées dans l'Appendice I, s'il n'y a pas de révision du Traité.</p> <p>OU</p> <p>Les espèces visées dans l'Appendice I ou les espèces indiquées dans une révision du Traité, prises individuellement dans un cas comme dans l'autre.</p> <p>OU</p> <p>Les abonnés seraient autorisés à accéder aux espèces une par une ou bien à l'ensemble des espèces.</p>
Modalité d'accès: accès illimité selon le modèle/système d'abonnement ou, par exemple, accès annuel limité à un certain nombre d'échantillons disponibles pour chaque utilisateur	<p>Accès illimité, en principe.</p> <p>En pratique, le règlement visant à rendre le modèle/système opérationnel pourrait s'appliquer, notamment compte tenu de la capacité réelle des fournisseurs de répondre à des demandes nombreuses.</p>



<p>Droits et obligations en cas de transfert de matériel:</p> <p>a) à d'autres abonnés et</p> <p>b) à des entités non abonnées au modèle/système.</p>	<p>Les transferts aux autres abonnés devraient être régis par les mêmes conditions que celles auxquelles est soumis le premier bénéficiaire.</p> <p>[Les transferts au profit de non-abonnés doivent être subordonnés [à l'abonnement et] à l'acceptation de l'ATTM.]</p>
<p>Éléments déclenchant des paiements, lesquels pourraient être par exemple des paiements annuels ou des paiements pour la commercialisation de certains produits, ou encore une formule mixte</p>	<p>Pour les abonnés: versements annuels calculés à partir des ventes des produits actuels.</p> <p>OU</p> <p>Panachage de deux paiements complémentaires: versements annuels calculés à partir du montant global des transactions et paiements correspondant aux produits commercialisés protégés par un brevet.</p> <p>POUR EXAMEN LORS DE L'ÉLABORATION DE LA DEUXIÈME ÉTAPE:</p> <p>Possibilité d'imposer aux non-abonnés un accès payant ainsi qu'une redevance sur la commercialisation des produits obtenus par accès à une espèce.</p>
<p>Différenciation éventuelle des tarifs en fonction du type de protection (par exemple: brevets, protection des variétés végétales, protection technologique, etc.)</p>	<p>Pas de différenciation sur la base d'une restriction sur un produit.</p> <p>OU</p> <p>Barème distinguant entre [1] les produits disponibles sans restriction pour d'ultérieurs travaux de recherche, opérations de sélection et formations; 2) les produits d'accès restreint pour d'ultérieurs travaux de recherche, opérations de sélection et formations; [et 3) les produits non protégés par le droit sur la propriété intellectuelle.]]</p>
<p>Possibilité d'établir un barème prévoyant différents tarifs en fonction des espèces</p>	<p>Différenciation par espèce, en tenant compte des marges bénéficiaires correspondant aux différentes espèces, à appliquer selon des modalités pratiques et simples, si possible.</p>

<p>Possibilité de mettre en place différentes séries d'obligations applicables aux différentes catégories d'utilisateurs, par exemple: entreprise commerciale (selon son chiffre d'affaires) ou organisation à but non lucratif</p>	<p>Différentes séries d'obligations possibles</p> <p>Pas d'obligation en matière de partage des avantages monétaires pour les entités dont le chiffre d'affaires annuel correspondant aux ventes de semences est inférieur à XXX USD.</p> <p>ET/OU</p> <p>Pas de versement au titre du partage des avantages monétaires si le montant annuel correspondant à l'obligation de partage des avantages est inférieur à XXX USD.</p> <p>ET/OU</p> <p>Pas d'obligation en matière de partage des avantages monétaires pour les organisations à but non lucratif.</p> <p>OU</p> <p>Pas de différenciation</p> <p>Les échanges entre petits producteurs [de pays en développement] seront exonérés [de l'utilisation de l'ATTM] [des obligations en matière de partage des avantages monétaires].</p>
<p>Période de validité de l'abonnement, procédures de renouvellement et de résiliation et obligations temporaires restantes</p>	<p>Période d'abonnement d'au moins 10 ans, avec possibilité de renouvellement.</p> <p>Il est nécessaire d'instaurer des règles claires concernant les dispositions transitoires restantes, y compris quant aux droits et obligations liés à l'utilisation du matériel du Système multilatéral, pendant une durée pouvant aller jusqu'à 10 ans, selon le type d'espèce.</p> <p>Frais d'annulation en cas de rupture avant la fin de la période d'abonnement.</p>

*Annexe 3*

**Éléments devant être pris en compte pour améliorer l'Accord type de transfert de matériel  
et le rendre plus facile à utiliser**

Questions à examiner	Propositions
<p>Les paiements volontaires doivent-ils continuer à être une option, et, si oui, pour quels produits?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Supprimer l'Article 6.8.</li> </ul> <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conserver l'Article 6.8 et le rendre obligatoire [à un taux moindre]</li> </ul> <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conserver l'option du paiement volontaire visée à l'Article 6.8.</li> </ul>
<p>Lien éventuel entre les tarifs en vigueur dans un modèle/système d'abonnement – que celui-ci soit ou non mis en œuvre en vertu de l'Article 6.11 – et les articles 6.7/6.8</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le taux de l'Article 6.7 doit être [dix] fois supérieur à celui de l'Article 6.11, et le taux de l'Article 6.8 doit être [cinq] fois supérieur à celui de l'Article 6.11.</li> </ul> <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le taux de l'Article 6.7 doit être sensiblement supérieur à celui de l'Article 6.11.</li> </ul>
<p>Autres modifications destinées à améliorer la clarté et la maniabilité</p>	<p>Les précédents travaux du Comité technique <i>ad hoc</i> sur l'Accord type de transfert de matériel et le Système multilatéral doivent être pris en compte.</p>
<p>Introduction éventuelle d'un seuil minimal d'incorporation</p>	<p>Il n'y a, pour l'instant, pas de position clairement développée ni de consensus sur cette question.</p>

*Annexe 4*

**Éléments communiqués par les membres du Groupe de travail, les groupes régionaux  
et d'autres parties intéressées**

[http://planttreaty.org/sites/default/files/3wg\\_submissions.pdf](http://planttreaty.org/sites/default/files/3wg_submissions.pdf)

**Liste des participants****MEMBERS****AFRICA****Ms Elizabeth MATOS**

Président

Comité national des ressources phylogénétiques

Prédio CNIC-U.A.N.

Av. Revolução de Outubro

Box 10043 (BG)

Luanda, **Angola**

Phone: +244 222 325673

Email: [lizmatos@netcabo.co.ao](mailto:lizmatos@netcabo.co.ao)[liz.matos35@gmail.com](mailto:liz.matos35@gmail.com)**Mr John Wasswa MULUMBA**

Curator Entebbe Botanic Gardens

National Agricultural Research Organization (NARO)

Plot 2-4 Barkeley Road

Entebbe, **Uganda**

Phone: +256 414320638

Fax: +256 414321070

Email: [jwmulumba@yahoo.com](mailto:jwmulumba@yahoo.com)**Mr Amar TAHIRI**Office National de Sécurité Sanitaire des produits Alimentaires  
(ONSSA)

Ministère de l'agriculture et de la pêche maritime

BP 1308 Rabat, **Maroc**

Phone: +212 537771085/ + 212 6 62 60 25 07

GSM: + 212 6 73 99 78 09

Fax: + 212 5 37 77 98 52

Email: [amar.tahiri@gmail.com](mailto:amar.tahiri@gmail.com)

**Mr Kudzai KUSENA**

Curator

Genetic Resources and Biotechnology Institute

Fifth Street Extension

PO Box CY 550

Causeway, Harare, **Zimbabwe**

Phone: +263 4 704531 - 702519 - 704531

Cell: +263 712630037

Fax: +263 4 700339

Email: [kudzai kusena@yahoo.com](mailto:kudzai kusena@yahoo.com)**Mr Muhamad SABRAN**

Senior Researcher

ICABIOGRAD

Centre for Biotechnology and Genetic Resources

Ministry of Agriculture

JL. TentaraPelajar no. 3a

Bogor 16111, **Indonesia**

Phone: +62 2178831114

Fax: +62 2518338820

Email: [msbran23@yahoo.com](mailto:msbran23@yahoo.com)**Mr Nestor ALTOVEROS**

Associate Professor

Crop Science Cluster

University of the Philippines

College, Laguna, **Philippines**

Phone: +63 495760045

Fax: +63 495363438

Email: [ncaltoveros@yahoo.com](mailto:ncaltoveros@yahoo.com)**Mr Eng Siang LIM**

Advisor/Consultant

Ministry of Agriculture and Agrobased Industry (MOA)

No. 28, Persiaran Perdana

Putrajaya, **Malaysia**

Phone: +603 99701206

Fax: +603 88888548

Email: [eslim\\_choi@yahoo.com](mailto:eslim_choi@yahoo.com)**ASIA**

**Mr Akio YAMAMOTO**

Director

Unit of Sustainable Use of Biological Diversity Environment Policy  
Division

Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries

1-2-1 Kasumigaseki, Chiyodaku

Tokyo, **Japan**

Phone: +81 335028458

Fax: +81 335916640

Email: [akio\\_yamamoto@nm.maff.go.jp](mailto:akio_yamamoto@nm.maff.go.jp)**EUROPE****Mr Bert VISSER**

Director

Centre for Genetic Resources

Droevendaalsesteeg, 1

Wageningen, **The Netherlands**

Phone: +31 317480993

Fax: +31 317418094

Email: [bert.visser@wur.nl](mailto:bert.visser@wur.nl)**Mr Thomas MEIER**

Senior Advisor

Division of Biological Diversity and Biopatents

Federal Ministry of Food and Agriculture

Rochusstr. 1

Bonn, **Germany**

Phone: +49 228 99 529 4078

Fax: +49 228 99 529 4332

Email: [thomas.meier@bmel.bund.de](mailto:thomas.meier@bmel.bund.de)**Mr François BURGAUD**

Directeur des Relations Extérieures

Groupement National Interprofessionnel des

Semences et Plantes (GNIS)

44 rue du Louvre

75001 Paris, **France**

Phone: +33 1.42.33.76.94

Email: [Francois.burgaud@gnis.fr](mailto:Francois.burgaud@gnis.fr)

**Ms Elisabeth KOREN**

Senior Adviser

Ministry of Agriculture and Food

PO Box 8007

Dep NO 0030

Oslo, **Norway**

Phone: +47 22 24 91 32

Fax: ++47 22 24 95 55

Email: [elisabeth.koren@lmd.dep.no](mailto:elisabeth.koren@lmd.dep.no)

**M. François PYTHOUD**

Responsable

Secteur Agriculture durable internationale

Office fédéral de l'agriculture OFAG

Mattenhofstrasse 5

CH 3003 Berne, **Switzerland**

Phone: +41 31 3234445

Fax: +41 31 3222634 - 3237164

Email: [francois.pythoud@blw.admin.ch](mailto:francois.pythoud@blw.admin.ch)

**Sr. Modesto FERNÁNDEZ DÍAZ-SILVERA**

**LATIN AMERICA AND THE  
CARIBBEAN**

Funcionario

Dirección de Medio Ambiente

Ministerio de Ciencia, Tecnología y Medio Ambiente

Línea N 8, Vedado

Ciudad de La Habana, **Cuba**

Phone: +537 8355566

E-mail: [modesto@citma.cu](mailto:modesto@citma.cu)

**Sr. José Francisco MONTENEGRO VALLS**

Agronomist

EMBRAPA Genetic Resources and Biotechnology/Cenargen

Parque Estação Biológica/PqEB

Cx.Postal 02372 - CEP 70770-917

Brasília, DF - **Brazil**

Phone: +61 3448 4644



Fax: +61 3340 3624

E-mail: [jose.valls@embrapa.br](mailto:jose.valls@embrapa.br)

**Sr. José Alberto YAU QUINTERO**

Director del Programa de Semilla

Villa de las Fuentes N° 2, calle segunda, cada D-55  
apartado el Dorado, **Panamá**

Phone: +507 260-1671 / 317-0519 / 317-0510

E-mail: [yau\\_55@yahoo.com](mailto:yau_55@yahoo.com)

**Sr. Roger Alberto BECERRA GALLARDO**

Especialista en Acceso a Recursos Genéticos

SDRIA-DGIA-INIA

Sede Central

Lima, **Perú**

Phone: +51 968414378

Email: [dpirrgg@inia.gob.pe](mailto:dpirrgg@inia.gob.pe)

**Mr Javad MOZAFARI**

**NEAR EAST**

Professor, Plant Biotechnology;

National Plant Gene-Bank of Iran (NPGBI)

Seed and Plant Improvement Institute (SPII)

Agricultural Research and Education Organization (AREO)

Sh. Fahmideh BLVD,

Karaj, Iran

Phone: +98-2632701260

Cell.: +98-9123763457

Email: [jmozafar@yahoo.com](mailto:jmozafar@yahoo.com)

**Mr Ali CHEHADE**

Research Engineer

Department of Plant Biotechnology (PGR Unit)

Institut de Recherches Agronomiques Libanais (IRAL)

P.O Box 287

Zahlé, **Lebanon**

Phone: +961 8 900037

Fax: +961 8 900077

Email: [alichehade@hotmail.com](mailto:alichehade@hotmail.com)**Dr Fawzi AL-SHEYAB**

Director-General

National Center for Agricultural Research  
and Extension (NCARE)

P.O. Box 639

Baq'a'a, **Jordan**

Phone number: +962 795289581

Fax: +962 64726099

Email: [fawzi@ncare.gov.jo](mailto:fawzi@ncare.gov.jo)**NORTH AMERICA****Ms Felicitas KATEPA-MUPONDWA**

Director, Research Development &amp; Technology Transfer

Charlottetown, Kentville &amp; St. John's Research Centres

Atlantic and Coastal Directorate

Science and Technology Branch

Agriculture and Agri-Food Canada

440 University Avenue, Charlottetown,  
Prince Edward Island, Canada C1A 4N6

Phone: +1-902-370-1399

Cell: +1-902-393-9489

E-mail: [Felicitas.Katepa-Mupondwa@agr.gc.ca](mailto:Felicitas.Katepa-Mupondwa@agr.gc.ca)**SOUTH WEST PACIFIC****Mr Michael Ryan**

Director

Productivity Unit, Research and Innovation Branch

Agricultural Policy Division

Department of Agriculture

18 Marcus Clarke Street

GPO Box 858 Canberra ACT 2601 Australia

Phone +61 2 6272 4425

E-mail: [michael.ryan@agriculture.gov.au](mailto:michael.ryan@agriculture.gov.au)

**Ms Valerie S. TUIA**

Genetic Resources Coordinator

Secretariat of the Pacific Community (SPC)

SPC Suva Regional Office

Private Mail Bag

Suva, **Fiji**

Phone: +679 337 0733

Fax: +679 337 0021

Email: [ValerieT@spc.int](mailto:ValerieT@spc.int)

**OBSERVERS****CIVIL SOCIETY ORGANIZATIONS****STAKEHOLDER GROUPS****Berne Declaration****Mr François MEIENBERG**

Déclaration de Berne

Erklärung von Bern

Zürich, **Switzerland**

Phone: +41 442777004

Fax: +41 442777001

Email: [food@evb.ch](mailto:food@evb.ch)**Third World Network****Mr Edward HAMMOND**

Advisor

131 Jalan Macalister

Penang, **Malaysia**

Phone: +1 3253472829

Email: [eh@pricklyresearch.com](mailto:eh@pricklyresearch.com)**FARMERS'****ORGANIZATIONS****La Via Campesina****Mr Guy KASTLER**

Cazalens, 81

Brens, **France**

Phone: +33 0563417286

Email: [guy.kastler@wanadoo.fr](mailto:guy.kastler@wanadoo.fr)**SEED INDUSTRY****Ms Anke VAN DEN HURK**

Deputy Director

International Seed Federation - Plantum

Vossenburchkade 68

Gouda, **The Netherlands**

Phone: +31 182688668

Fax: +31 182688667

Email: [a.vandenhurk@plantum.nl](mailto:a.vandenhurk@plantum.nl)**Mr Thomas NICKSON**

International Policy Lead

Monsanto Law

800 North Lindbergh Bvd  
St. Louis, Missouri, USA  
Phone: +1 3146942179  
Fax: +1 3146941622  
Email: [thomas.nickson@monsanto.com](mailto:thomas.nickson@monsanto.com)

**CGIAR  
CONSORTIUM**

**Mr Michael HALEWOOD**  
Senior Scientist  
CGIAR Research Programme on Climate Change  
Agriculture and Food Security  
Bioersivity International  
Via dei Tre Denari, 472/a  
00057 Maccarese (Fiumicino)  
Rome, Italy  
Phone: (39) 066118294  
Fax: (39) 0661979661  
Email: [M.Halewood@cgiar.org](mailto:M.Halewood@cgiar.org)

**Mr Rodrigo SARA**  
Legal Officer  
CGIAR Consortium  
Agropolis, 34394 France  
Montpellier, France  
Phone: +33 (0)4 67 04 36 45  
Email: [R.Sara@cgiar.org](mailto:R.Sara@cgiar.org)

**OBSERVERS FROM CONTRACTING PARTIES**

**EUROPEAN COMMISSION**

**Mr Thomas WEBER**

Sector Plant Reproductive Material  
Unit E2 Plant Health  
Health and Food Safety DG (DG Sante)  
Office B232 4/22 - BE-1040 Brussels, Belgium  
Tel: +32-2-2957616  
Fax: +32-2-2960951

Email: [Thomas.Weber@ec.europa.eu](mailto:Thomas.Weber@ec.europa.eu)

## **FRANCE**

### **Mme Patricia LARBOURET**

Policy Officer

Biodiversity and Land Use Unit

General Directorate for Agricultural, Agrifood and Regional Policy

Ministry of Agriculture

3, rue Barbet de Jouy,

75349 Paris, France

Phone: +33 149555907

Email : [patricia.larbouret@agriculture.gouv.fr](mailto:patricia.larbouret@agriculture.gouv.fr)

## **SILENT OBSERVERS**

### **ARGENTINA**

#### **Sra. Carla PASCALE MEDINA**

Asesora,

Secretaría de Agricultura, Ganadería y Pesca

Ministerio de Agricultura, Ganadería y Pesca

Av. Paseo Colón 922. PB Of 21

Buenos Aires, Argentina

Phone: +54 11 4349 2680

Email: [cpasca@magyp.ogb.ar](mailto:cpasca@magyp.ogb.ar)

[carlapascale@yahoo.com.ar](mailto:carlapascale@yahoo.com.ar)

#### **Lic. Cristián AMARILLA**

Director Nacional de Coordinación Política

Dirección Nacional de Coordinación Política

Ministerio de Agricultura, Ganadería y Pesca

Av. Paseo Colón, 982

Buenos Aires, Argentina

Phone: +54 11 4349 2375

Email: [cristina.a.amarilla@gmail.com](mailto:cristina.a.amarilla@gmail.com)

**Secretario Ana Julia GUTIÉRREZ TELLERÍA**

Dirección General de Asuntos Ambientales  
Ministerio de Relaciones Exteriores y Culto  
Calle Esmeralda 1212, piso 14 Capital Federal  
Buenos Aires, Argentina  
Phone: +54 11 4819 7414 / +54 11 4819 7413  
Email: [ztj@mrecic.gov.ar](mailto:ztj@mrecic.gov.ar)

**Mr Dave ELLIS**

Research Program on Conserving Biodiversity for the Future  
Genetic Resources - Genebank  
International Potato Center  
Apartado 1558, Lima 12, Peru/Avenida La Molina 1895, Lima, Peru  
Phone: +51 1 317 5337 or +51 1 349 6017 ext 3056  
Fax: +51 1 317 5326  
Email: [d.ellis@cgiar.org](mailto:d.ellis@cgiar.org)

**Mr Jarett ABRAMSON**

Intellectual Property Counsel  
CIMMYT (International Maize and Wheat Improvement Center)  
Carretera México Veracruz Km. 45 Col. El Batán  
Texcoco, Edo. de México 56237  
Tel: Office +(52)(55) 5804-2004 x 1197  
E-mail: [j.abramson@cgiar.org](mailto:j.abramson@cgiar.org)

**Mr Remy BITOUN**

Head, Public-Private Engagement Office  
International Rice Research Institute  
FF Hill Building  
College, Los Baños, Laguna  
Philippines  
Phone: +63 (2) 580-5600, local 2847  
Email: [c.enalbes@irri.org](mailto:c.enalbes@irri.org)

**Mr Filipe Geraldo de M. TEIXEIRA**

Lead Counsel Germplasm Legal Compliance - Global

Lead Counsel Germplasm Legal & IP - LATAM

Syngenta Proteção de Cultivos Ltda.

Av. das Nações Unidas, 18001 - 4º andar

São Paulo – SP - 04795-900,

Brazil

Phone +55 11 5643-6315

Mobile +55 11 975824610

Email: [filipe.teixeira@syngenta.com](mailto:filipe.teixeira@syngenta.com)

**Mr Worku Damena YIFRU**

Senior Legal Officer

Secretariat of the Convention on Biological Diversity

United Nations Environment Programme

413 Saint-Jacques St., Suite 800,

Montreal, Quebec, H2Y 1N9, Canada

Phone: +1 514 287 7006

Fax: +1 514 288 6588

Email: [worku.yifru@cbd.int](mailto:worku.yifru@cbd.int)

**Mr Dominic MUYLDERMANS**

Senior Legal Consultant IGO Affairs

CropLife International aisbl

avenue Louise 326, box 35

B-1050 Brussels, Belgium

Phone: +32 2 541 16 66

Cell: +32 475 76 66 23

Email: [dominic.muyldermans@croplife.org](mailto:dominic.muyldermans@croplife.org)

**Mr Selim GUVENER**

Compliance and intellectual Assets Manager

International Potato Center (CIP)

Avenida La Molina 1895

La Molina, Lima 12, Peru

Phone: +51 1 349 6017 ext 1038

Email: [s.guvener@cgiar.org](mailto:s.guvener@cgiar.org)



**Mr Pierre DU PLESSIS**

CRIAA SA-DA

PO Box 23118

Windhoek, Namibia

Email: [pierre.sadc@gmail.com](mailto:pierre.sadc@gmail.com)

**Mr Morten WALLØE TVEDT**

Senior Research Fellow

Fridtjof Nansen Institute

P.O. Box 326, 1326 Lysaker, Norway

Phone: +47 67111925 / 90673230

Email: [mwt@fni.no](mailto:mwt@fni.no)

**Mr André DALLAGNOL**

Articulação Nacional de Agroecologia

Asesor juridico

NGO Terra de Direitos

Email: [andrehd@terradedireitos.org.br](mailto:andrehd@terradedireitos.org.br)

**Mr Marciano TOLEDO DA SILVA**

Coordination of Agro-biodiversity

Movement of small farmers (Movimento dos pequenos agricultores – MPA)

Quadra, 03, conjunto A, Casa 23

Candangolândia, Brasília DF

Phone: +55 61 3301 42 11

Email: [mpabrasi@mpabrasil.org.br](mailto:mpabrasi@mpabrasil.org.br)

[Marciano71@yahoo.com](mailto:Marciano71@yahoo.com)

**Mr Brad KURTZ**

Senior Research Manager

Global Crop Biodiversity

Dupont-Pioneer

United States of America

Email: [bradley.kurtz@pioneer.com](mailto:bradley.kurtz@pioneer.com)

**SECRETARIAT****Mr Shakeel BHATTI**

Secretary

Secretariat of the International Treaty on Plant Genetic

Resources for Food and Agriculture (ITPGRFA), FAO

Viale delle Terme di Caracalla

Rome, Italy

Phone: +39 0657053441

Fax: +39 0657056347

Email: [shakeel.bhatti@fao.org](mailto:shakeel.bhatti@fao.org)

**Mr Álvaro TOLEDO CHÁVARRI**

Technical Officer

Phone: +39 0657054497

Email: [alvaro.toledo@fao.org](mailto:alvaro.toledo@fao.org)

**Mr Tobias KIENE**

Technical Officer

Phone: +39 0657055586

Email: [tobias.kiene@fao.org](mailto:tobias.kiene@fao.org)

**Mr Francisco LÓPEZ MARTÍN**

Technical Officer

Phone: +39 0657056343

Email: [francisco.lopez@fao.org](mailto:francisco.lopez@fao.org)

**Ms Annick VAN HOUTTE**

Senior Legal Officer

Food and Agriculture Organization

Viale delle Terme di Caracalla

Rome, Italy

Phone: +39 0657054287

Email: [annick.vanhoutte@fao.org](mailto:annick.vanhoutte@fao.org)

**Mr Clive STANNARD**

Senior Consultant

Secretariat of the International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture (ITPGRFA)

Phone: +39 3334334009

Email: [clive@stannard.info](mailto:clive@stannard.info)

**Ms Nina MOELLER**

Consultant

Secretariat of the International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture (ITPGRFA)

Email : [nina.isabella.moeller@gmail.com](mailto:nina.isabella.moeller@gmail.com)

**FAO REPRESENTATION IN BRAZIL****Mr Alan Jorge BOJANIC HELBINGEN**

FAO Representative

Eixo Monumental Via S-1

SetorSudoeste/AcessoRua G

Campus do INMET - bloco 7

Brasilia

Tel: +55-61-30382258

Fax: +55-61-33432543

E-mail: [FAO-BR@fao.org](mailto:FAO-BR@fao.org)

**HOST GOVERNMENT****MINISTRY OF EXTERNAL RELATIONS****Mr José Raphael LOPES MENDES DE AZEREDO**

Head, Department of Environment and Special Affairs

Esplanada dos Ministérios, bloco H

Brasília, Brazil

Phone: +55 (61) 2030-9201/ 9202

Fax: +55 (61) 3411-9199

Email: [raphael.azeredo@itamaraty.gov.br](mailto:raphael.azeredo@itamaraty.gov.br)

**Mr Thiago Medeiros DA CUNHA CAVALCANTI**

Secretary

Esplanada dos Ministérios, bloco H

Brasília, Brazil

Phone: +55 (61) 2030-8448

Email: [thiago.cavalcanti@itamaraty.gov.br](mailto:thiago.cavalcanti@itamaraty.gov.br)

**MINISTRY OF AGRICULTURE, LIVESTOCK AND FOOD SUPPLY****Mr Helcio CAMPOS BOTELHO**

Director, Secretariat of Agricultural Development and Cooperatives

Esplanada dos Ministérios - Bloco D

Brasília, Brazil

Phone: +55 (61) 3218-2361

Email: [helcio.botelho@agricultura.gov.br](mailto:helcio.botelho@agricultura.gov.br)

**Ms Andressa BEIG JORDÃO**

Esplanada dos Ministérios - Bloco D

Brasília, Brazil

Phone: +55 (61) 3218-2919

Email: [andressa.beig@agricultura.gov.br](mailto:andressa.beig@agricultura.gov.br)

**Mr Fabricio SANTANA SANTOS**

Esplanada dos Ministérios - Bloco D

Brasília, Brazil

Phone: +55 (61) 3218-2549

Email: [fabricio.santos@agricultura.gov.br](mailto:fabricio.santos@agricultura.gov.br)

**Ms Ana Carolina BELISARIO**

Esplanada dos Ministérios - Bloco D

Brasília, Brazil

Phone: +55 (61) 3218-2828

Email: [ana.belisario@agricultura.gov.br](mailto:ana.belisario@agricultura.gov.br)

**EMBRAPA****Maria Jose AMSTALDEN SAMPAIO**

Embrapa

Coordenação de Políticas Globais/Global Policies Coordination

Secretaria de Relações Internacionais/ International Relations Secretariat

Parque Estação Biológica - PqEB.

Brasilia, Brazil

Phone: +55 (61) 3448-4449/4553

Email: [zeze.sampaio@embrapa.br](mailto:zeze.sampaio@embrapa.br)

**Marcelo Henrique AGUIAR DE FREITAS**

Embrapa

Coordenação de Políticas Globais/Global Policies Coordination

Secretaria de Relações Internacionais/ International Relations Secretariat

Parque Estação Biológica - PqEB.

Brasília, Brazil

Phone: +55 (61) 3448-4593

Email: [marcelo.freitas@embrapa.br](mailto:marcelo.freitas@embrapa.br)

**Monica CIBELE AMANCIO**

Embrapa

Assessoria Jurídica/Legal Service

Parque Estação Biológica - PqEB.

Brasilia, Brazil

Phone: +55 (61) 3448-1899

Email: [monica.amancio@embrapa.br](mailto:monica.amancio@embrapa.br)

**MINISTRY OF Agrarian Development****Ms Carolina RIZZI STARR**

Environmental Consultant

Ministry of Agrarian Development,

International and Commercial Promotion Advisory

Phone: + 55 61 2020 0126

Fax: + 55 61 2020 0128

Email: [carolina.starr@consultor.gov.br](mailto:carolina.starr@consultor.gov.br)